

„ souverainetés. Or, le gouvernement de l'E-
 „ glise est essentiellement un , comme l'Eglise
 „ elle-même est essentiellement une ; la diver-
 „ sité même de sa discipline ne nuit point à
 „ son unité , parce qu'elle demeure toujours
 „ subordonnée à la même autorité , qui a le
 „ droit de la modifier ou de la réformer.
 „ — Pour conserver cette unité , sur-
 „ tout dans un gouvernement qui comprend
 „ toutes les nations, & parmi tant de pasteurs
 „ dispersés sur la face de la terre ; il falloit
 „ un chef, qui aiant une primauté de ju-
 „ risdiction, fût capable de gouverner, en
 „ liant les consciences par l'autorité du com-
 „ mandement. Celle des métropolitains & des
 „ patriarches ne s'étend que sur une portion
 „ du troupeau ; & il falloit un centre com-
 „ mun pour réunir l'Eglise universelle. D'ail-
 „ leurs leur jurisdiction n'est que d'institu-
 „ tion humaine, postérieure aux Apôtres ; &
 „ indépendamment de toute institution hu-
 „ maine, l'Eglise qui étoit l'ouvrage de la
 „ Sagesse éternelle, devoit avoir par sa pro-
 „ pre constitution, & dès sa naissance, la
 „ forme nécessaire à un gouvernement par-
 „ fait ; par conséquent un chef qui fût un
 „ centre commun & permanent d'unité. J. C.
 „ l'a donné à son Eglise dans la personne
 „ de St. Pierre, en lui confiant les clefs du
 „ ciel, avec promesse de bâtir sur lui son
 „ Eglise, comme sur la pierre inébranlable ,
 „ contre laquelle les portes de l'enfer ne pré-
 „ vaudroient jamais. Il lui a commandé de
 „ confirmer ses freres dans la foi , & de pas-
 „